Département ILLE ET VILAINE
Arrondissement SAINT-MALO
Canton : PLEINE-FOUGÈRES

Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 035-213503295-20261109-2026_08_10_13-DE

COMMUNE DE SOUGEAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU **9 NOVEMBRE 2026**

Date convocation	Date d'affichage	Nombres de conseillers municipaux		
		En exercice	Présents	Votants
30 octobre 2026	13 novembre 2026	15	12	14

Le **neuf novembre** deux mil **vingt-six**, à **vingt** heures, le Conseil Municipal, composé de 15 membres en exercice, convoqué le 30 octobre 2026, s'est réuni en séance publique à la mairie sous la présidence de M. Éric HAMEL, Maire.
Etaient présents : MM. Éric HAMEL, Karine LEUTELLIER, Anne BECKER, Marine HEUDES, Serge ANDRE, Maël BODIN, Elodie MOULIN, Stéphanie RACLE, Sébastien HILPRON, Michel ROQUAIS, Marie THEBAULT, Jean-Philippe LIARD
Présents par procuration : Mme Nathalie GERARD a donné procuration à Anne BECKER, M. Patrice LEJEANVRE a donné procuration à Michel ROQUAIS
Absente excusée : Mme Lisa-Marie COUSIN
Absent :
Secrétaire de Séance : M. Jean-Philippe LIARD
Date d'affichage : 13/11/2026
Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture de Rennes
le : 13/11/2026
et publication ou notification
du : 13/11/2026

Le QUORUM est atteint, la séance est ouverte à 20h10

Délibération N°2026-08-10/13 :

OBJET : RAPPORT ANNUEL SUR LE COUT ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF – ANNEE 2025 – COMMUNAUTE DE COMMUNES

Conformément à la réglementation, le rapport annuel sur le coût et la qualité du service public d'assainissement non collectif, approuvé par le Conseil de la Communauté de Communes en date du 24 septembre 2026, est communiqué à l'assemblée.

Il comporte différents paramètres financiers et techniques tels que le nombre d'habitants desservis par l'assainissement non collectif et le bilan relatif aux contrôles des installations existantes.

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Prend acte de ce rapport émanant de la Communauté de Communes et précise qu'il est à la disposition de la population en Mairie.**

POUR EXTRAIT CONFORME,

Le secrétaire de séance

Jean-Philippe LIARD

Le Maire,

Éric HAMEL

MAIRIE DE SOUGEAL 35610